

La

minute

e-Force

## Nous répondons à vos questions les plus courantes....

Le saviez-vous ? Dès le 1er décembre 2023, la procédure dématérialisée de Visa Technique MINEPDED sera obligatoire sur la plateforme e-Force, suivant le communiqué radio presse N°00037/CRP/MINEPDED/CAB du 08 Novembre 2023

Pour accéder au tutoriel sur la procédure dématérialisée de Visa Technique MINEPDED, cliquez ici [www.guichet...](http://www.guichet...)

### 1) La procédure de Visa Technique MINEPDED s'applique aux catégories de produits suivants :

- Gros appareils ménagers ;
- Petits appareils ménagers ;
- Equipements informatiques et de télécommunications ;
- Matériel grand public ;
- Matériel d'éclairage ;
- Outils électriques et électroniques ;
- Jouets ;
- Equipements de loisir et de sport ;
- Dispositifs médicaux à l'exception de tous les produits implantés et infectés ;
- Instruments de surveillance et de contrôle ;
- Distributeurs automatiques.

### 2) Le MINEPDED délivre deux types de Visas Techniques en fonction de la position tarifaire associée à la marchandise :

- *Le visas technique BNO délivré par le Bureau National de l'Ozone, pour des marchandises contenant des substances nuisibles à la couche d'ozone ;*
- *Le visa technique pour les Equipements Electriques et Electroniques délivré par la Direction des Normes et du Contrôle.*

### 3) Les documents requis et obligatoires pour le traitement des demandes de visa technique sont les suivants :

- La facture finale
- Le connaissement ou BL ;
- La fiche technique de la marchandise.

### 4) La demande de visa technique est rendue disponible pour traitement au MINEPDED uniquement après paiement des frais y afférents.

### 5) Le paiement des frais de VT MINEPDED se fait via la plateforme e-GUCE payment au près de la banque choisie. Pour ce faire, il vous suffit de présenter le numéro du dossier à payer disponible sur la plateforme e-Force après « envois de l'expédition » sur la fiche e-FSD.

Pour plus d'informations sur les formalités d'importation, d'exportation et de transit à travers le formulaire e-Force, contactez-nous à l'adresse [hotline@guichetunique.org](mailto:hotline@guichetunique.org) tels : 233410312 / 233437754.

